

AR Prefecture

063-216302588-20250919-DEL2025091903-DE
Reçu le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025

DEL2025091903

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 8
PROCURATION : 5
VOTANTS : 13

L'an Deux Mille Vingt et Cinq, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2025

Présents : BAARDMAN Bruno, CHARBONNIER Marie-Laure, CHASSAIGNE Aurélien, COSTE Roger, DOURILLE Alain, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

Absents : COLLANGE Katy, GRARD Mathieu, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, VERNET Thimothée

Procuration : COLLANGE Katy à PEUDEVIN Mireille, GRARD Mathieu à PROVENCHERE Arnaud, MARATRAT Gilles à CHARBONNIER Marie-Laure, OLIVIER Katia à BAARDMAN Bruno, VERNET Thimothée à COSTE Roger

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS AU LIEU-DIT « LES CHELLES »

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- *La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.*
- *L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 12 000,00 € H.T., soit 14 400,00 € T.T.C.*
- *Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage*

AR Prefecture

063-216302588-20250919-DEL2025091903-DE
Reçu le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025

DEL2025091903

(corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

- *Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût H.T. des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.*

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuver** l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
- **Confie** la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- **Fixe** la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 12 000,00 € H.T., soit 14 400,00 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- **Prévoit** à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Prefecture le : 26/09/2025
- et de sa publication le : 26/09/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud PROVENCHERE

